

## Aux personnes et organismes de Saint-Paul-d'Abbotsford

# AVIS PUBLIC

### Assemblée publique de consultation

Aux personnes intéressées par la modification du Règlement sur le plan d'urbanisme numéro 611-2018 et du règlement de zonage numéro 612-2018 de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford.

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général de la municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford:**

QUE lors de la séance ordinaire tenue le mardi 14 décembre 2021, le conseil de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford a adopté simultanément les projets de règlements suivants :

- a) PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 662-2022 MODIFIANT LE *RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 611-2018* AFIN D'ATTRIBUER L'AFFECTATION « HABITATION FORTE DENSITÉ » AUX LOTS 6 325 311 et 3 517 057.

Ce projet de règlement vise à modifier les limites de l'aire d'affectation HABITATION FORTE DENSITÉ (20 log./ha et plus) dans le noyau villageois, à l'ouest de la rue Codaire et au sud de la Route des Champs. À cet effet, les lots 6 325 311 et 3 517 057 se retrouvent désormais en affectation « Habitation forte densité ». Ce projet vise aussi à modifier les limites de la zone soumise au plan d'aménagement d'ensemble de manière à en exclure une portion de 6 000m<sup>2</sup> localisée au nord du lot 3 517 057 du cadastre du Québec.

- b) PROJET DE RÈGLEMENT DE CONCORDANCE NUMÉRO 663-2022 MODIFIANT LE *RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 612-2018* VISANT À SE CONFORMER AU RÈGLEMENT NUMÉRO 662-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME;

Ce projet de règlement vise à modifier les limites de la zone H-71 dans le noyau villageois, à l'ouest de la rue Codaire et au sud de la Route des Champs. À cet effet, une portion du lot 3 517 057 se retrouvera désormais dans la zone H-71 du *plan de zonage*.

QUE l'assemblée publique de consultation prévu le 10 janvier 2022 à 18 h 30, à l'hôtel-de-ville de Saint-Paul-d'Abbotsford est remplacée par une consultation écrite en lien avec les mesures gouvernementales annoncées le 20 décembre 2021.

### **Invitation à transmettre des commentaires écrits**

En raison des circonstances exceptionnelles causées par la pandémie de la COVID-19 et l'état d'urgence sanitaire déclaré le 13 mars 2020, la consultation publique qui devrait se tenir en rapport avec ces projets sont remplacées par un appel de commentaires écrits pour les projets de règlements 662-2022 et 663-2022, le tout conformément à l'arrêté 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020.

Les règlements ci-haut mentionnés sont disponibles pour consultation au bureau municipal de Saint-Paul-d'Abbotsford situé au 926, rue Principale Est, à Saint-Paul-d'Abbotsford, entre 8h00-12h00 et 13h00-16h30, du lundi au jeudi et de 8h00 à 12h00, le vendredi. Ainsi que sur le site internet au lien suivant : <https://www.saintpauldabbotsford.qc.ca/administration-municipale/reglements/urbanisme/>

En conséquence, toute personne peut transmettre ses commentaires écrits à l'égard des Projets de règlement, en les transmettant dans les 15 jours de la publication du présent avis,

soit au plus tard le 8 janvier 2022, par courriel à [jr.cloutier@saintpauldabbotsford.qc.ca](mailto:jr.cloutier@saintpauldabbotsford.qc.ca) ou par la poste à l'adresse suivante :

Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford  
926, rue Principale Est  
Saint-Paul-d'Abbotsford (Québec) J0E 1A0

Tous les commentaires reçus pendant la période d'appel de commentaires écrits seront transmis aux membres du conseil municipal.

**DONNÉ** à Saint-Paul-d'Abbotsford, ce 24<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2021.

Jean-Raphaël Cloutier  
Directeur général